

Mme le Président: J'ai bel et bien rendu une décision à ce sujet à la demande du député. Les pétitions sont traitées selon les us et coutumes de la Chambre. On n'a jamais eu recours au jugement auquel le député a fait allusion, sauf avec le consentement unanime de la Chambre.

Si le député me demande de modifier la coutume et la tradition de la Chambre, je lui signale que je refuse, à moins que les leaders parlementaires des différents partis représentés à la Chambre n'en discutent et qu'ils ne décident que d'après les nouveaux usages de la Chambre, les pétitions seront lues. La Chambre a reçu la pétition mais elle n'a pas été lue parce que le député n'a pas obtenu le consentement unanime de la Chambre. Je le répète, on a reçu la pétition. J'ai dit qu'elle était conforme aux exigences quand à la forme, mais je crains que le député n'ait pas d'autre recours.

● (1510)

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LANGUES OFFICIELLES—PRÉSENTATION DU 2^e RAPPORT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité mixte spécial sur les langues officielles, dans les deux langues officielles.

[Traduction]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES—
PRÉSENTATION DU 10^e RAPPORT

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dixième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.]

* * *

PÉTITIONS

M. GILCHRIST—LA HAUSSE PRÉVUE DU TARIF POSTAL

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de mes commettants. Cette pétition qu'ont signée 642 citoyens inquiets de Scarborough-Est se veut l'expression d'une protestation énergique contre la hausse de 76½ p. 100 du tarif postal—de 17 à 30 c.—qui devrait entrer en vigueur sous peu, alors que l'on ne note absolument aucune amélioration du service postal et qu'il n'y a aucune garantie que le service

postal sera protégé contre les interruptions de travail qui ont affligé le ministère des Postes.

Pétitions

La pétition exige que la hausse du tarif postal soit retardée jusqu'à ce que les conditions susmentionnées aient été respectées et que la nouvelle société de la Couronne ait fait la preuve de son efficacité. Si la nécessité d'une hausse est alors établie, celle-ci devrait être de beaucoup inférieure à 13c. Nous espérons qu'après avoir examiné cette pétition, madame le Président, vous la jugerez recevable et que vous comprendrez l'inquiétude et la détresse que suscite chez ses signataires une aussi forte augmentation qui viendra s'ajouter au coût de la vie déjà indûment élevé que doivent supporter de nos jours tous les Canadiens, et particulièrement les personnes âgées. Personnellement, j'approuve l'initiative qu'ils ont prise en vue d'attirer l'attention du Parlement sur cette question importante.

M. DANTZER—LA HAUSSE PRÉVUE DU TARIF POSTAL

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): J'ai également une pétition signée par 152 habitants de Enderby, en Colombie-Britannique. Cette pétition a pour objet de signaler au gouvernement que le projet d'augmenter les tarifs postaux est scandaleux et que la plupart des familles dans une situation modeste ou à revenu fixe en seront les victimes. Les signataires veulent faire comprendre au gouvernement que cette question les préoccupe au plus haut point et ils exigent que ce projet d'augmentation soit rejeté.

M. WENMAN—LES EFFETS DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): J'ai le devoir et l'obligation de présenter une autre pétition au nom de 414 électeurs. Cette pétition a pour objet de protester contre la politique de cherté de l'argent du gouvernement qui accable particulièrement les propriétaires de maison et les citoyens ayant un revenu faible ou fixe. Cette pétition réclame au gouvernement de modifier sa politique de façon que les propriétaires de maison reçoivent ce traitement équitable qu'ils méritent. Les pétitionnaires réclament la réduction du taux d'intérêt et la déductibilité des taux d'intérêt hypothécaires ou alors la limitation des augmentations de ces taux au moment du renouvellement. Cette question continue à les préoccuper au plus haut point, madame le Président, car ce gouvernement insouciant n'a rien fait pour protéger et maintenir le droit fondamental des Canadiens à la propriété et pour corriger cette situation révoltante. Les pétitionnaires espèrent, madame le Président, qu'après avoir examiné leur requête, vous . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présentation d'une pétition ne devrait pas servir de prétexte à faire un discours sur son objet. Les députés doivent se contenter d'annoncer à la Chambre l'objet de la pétition et de faire une déclaration à son propos, et c'est tout. Les députés abusent au fond du temps de parole qui leur est accordé pour présenter des pétitions.